

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA HAUTE POLITIQUE

« Si l'on entend par politique, la recherche des principes qui doivent présider au gouvernement des nations, et dans lesquels entrent à la fois des déductions de la morale et des inductions de l'expérience, on reconnaîtra, je l'espère, qu'une pareille étude intéresse au plus haut point l'avenir d'un pays, et doit trouver sa place dans l'éducation publique.

» Et j'ajoute que cela est surtout nécessaire dans un Etat démocratique et républicain. En effet, qui est-ce qui a intérêt à connaître les vrais principes de la politique? Evidemment, celui qui est appelé à exercer la souveraineté. Et qui est-ce qui exerce la souveraineté dans notre état démocratique et républicain? Tous les citoyens. Tous les citoyens ont donc un intérêt majeur à connaître ces vérités essentielles, et je dirai même que c'est surtout aux enfants du peuple qu'il les faudrait enseigner, car les enfants du peuple n'ont pas toujours les moyens de compléter leur instruction et leur éducation, une fois qu'ils sont sortis des écoles. Il faut donc qu'ils emportent de l'école les notions fondamentales sur lesquelles ils appuieront à l'avenir leur jugement dans les questions politiques. »

Ainsi s'exprimait récemment, devant les anciens élèves de l'école normale de l'Aube, M. Raymond, inspecteur d'Académie en résidence à Troyes.

M. Zévort, Recteur de l'Académie de Caen, en une fête donnée en l'honneur de M. Hue, inspecteur primaire récemment décoré, disait de même aux instituteurs :

« Au frontispice de nos monuments scolaires on devrait écrire en lettres d'or : « Ici l'on forme des esprits éclairés et des consciences droites ». Trop de gens l'ignorent. Il vous appartient de les renseigner et de collaborer ainsi à l'œuvre commune d'affranchissement. »

A Alençon, il y a huit jours, M. le Chevalier, inspecteur d'Académie, qui passe de la résidence d'Alençon à celle d'Evreux, s'adressait à son tour aux membres des enseignements primaire et secondaire, réunis par les soins du Bureau de la Société d'éducation populaire pour le saluer avant son départ et le remercier de sa coopération aux œuvres démocratiques. Il disait à son tour combien il importe à l'avenir de la France que tous, instituteurs et professeurs, fassent de la politique, non pour ce mêler aux agitations stériles des partis, mais pour travailler à l'avènement de la démocratie.

Il évoquait non pas « le spectre rouge », mais la rénovation sociale que nous promet le xx^e siècle, et il montrait comment personne ne saurait se désintéresser de l'évolution politique qui se fait un peu malgré nous, beaucoup avec notre concours. Il ne faut pas cependant opposer le peuple à ce qu'on appelle la bourgeoisie : bourgeois, ouvriers et paysans doivent collaborer, et l'Université est désignée pour être le trait d'union des diverses fractions du pays.

Nous enregistrons avec plaisir ces déclarations des différents représentants de

l'administration universitaire. Elles nous montrent par leur identité foncière, par la communauté d'idées et de sentiments qui apparaît derrière ces manifestations diverses, une tendance que nous avons pour notre part contribué, sinon à faire naître, du moins à affermir, la tendance vraiment républicaine à faire de la haute politique, de la politique de paix sociale, d'union en vue d'un Idéal propre à la démocratie.

Georges LOIRÉ.

A LA CHAMBRE

La rentrée

La Chambre, pour l'ouverture de la session, a procédé ce soir avant tout, au renouvellement de son bureau annuel. En attendant l'élection du président définitif, le fauteuil est occupé suivant l'usage, par le doyen de l'Assemblée. Actuellement, les membres les plus âgés de la Chambre sont, par ordre d'ancienneté : MM. Boyssset (Saône-et-Loire), baron Gérard (Calvados), Turigny (Nèvre) et Rauline (Manche).

Les secrétaires provisoires sont les six plus jeunes députés présents à la séance.

Les plus jeunes membres sont actuellement : MM. Zévaès, René et Xavier Reille, Chambon (Savoie) et Breton (Cher).

Les secrétaires sortants se sont représentés ainsi que les trois questeurs qui sont : MM. Rivet, Guillemet et Le Chevalier.

Les quatre vice présidents sortants sont : MM. Aynard et Cochery, républicains progressistes ; MM. Maurice Faure, de la gauche radicale, et Mesureur, de l'extrême gauche.

L'ALCOOLISME

Le Figaro publie une ordonnance que M. Latty, évêque de Châlons, vient de prendre contre l'alcoolisme, et qui est d'autant plus curieuse qu'elle s'adresse non aux fidèles mais au clergé. En voici les principaux passages :

« Attendu que, de l'avis unanime de notre clergé, le péril créé par l'alcoolisme est d'une gravité extrême ; attendu que tous nos prêtres sont d'accord qu'il y a urgence à lutter contre ce péril par les moyens les plus énergiques et surtout par l'exemple ; attendu qu'il s'agit de sauvegarder tout ensemble les bonnes mœurs, le caractère, le sang, la race, la vie même de la France ;

» A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué et confiant dans la religion et le patriotisme de notre clergé, nous avons statué et statuons ce qui suit, ordonnant, conseillant ou suppliant :

» Article premier. — Aucuns spiritueux ni liqueurs fermentées ne seront servis dans les déjeuners ou dîners de confirmation et autres repas où nos prêtres nous feront l'amabilité de nous convier.

» Art. 2. — Aucuns spiritueux ni liqueurs fermentées ne seront servis aux repas ou autres réunions communes dans nos maisons du grand et du petit séminaire de l'institution Saint-Etienne.

» Art. 3. — Nos prêtres sont priés de s'abstenir de tout spiritueux et liqueur fermentée dans les repas donnés à l'occasion de leurs conférences décennales ou de leurs fêtes de paroisse.

» Art. 4. — Nos maisons religieuses sont également priées d'observer la même réserve lorsqu'elles serviront un repas à des prêtres

seculariers ou réguliers appartenant ou étrangers à notre diocèse.

» Art. 5. — MM. les curés sont invités à ne point distiller ou faire distiller les fruits de leur jardin, quelque usage qu'ils puissent vouloir faire du produit distillé.

» Art. 6. — Une association libre de tempérance, ayant pour article unique l'abstention de toute eau-de-vie et de toute liqueur distillée, est fondée pour les prêtres de notre diocèse. Les adhérents se souviendront de ces mots de Bossuet : « Pour annoncer Jésus-Christ au monde, les paroles ne suffisent pas, il faut quelque chose de plus violent », et ils prendront pour devise cet oracle du Sauveur lui-même : *Quemadmodum ego feci ita et vos faciatis.*

» MICHEL-ANDRÉ, évêque de Châlons. »

CONTRE L'ALCOOLISME

Du Figaro :

Le colonel du 70^e de ligne, à Vitry, vient d'organiser un concours de sobriété entre les compagnies de son régiment.

L'épreuve durera trois mois, et les compagnies seront ensuite classées d'après le nombre des punitions infligées pour ivresse.

Un certain nombre de jours de permission à répartir entre les soldats récompenseront les compagnies les plus sobres.

Voilà un excellent exemple à suivre dans tous les régiments.

EN CHINE

Le retour de l'Empereur

Un journal chinois dit que l'empereur a décidé de retourner à Pékin en février, mais l'impératrice douairière passera l'hiver à Hankow. Il ajoute que les puissances ont demandé le châtimement de Chen-Si-Lin, responsable du massacre des chrétiens près de Tsang-Tchaou, dans le Shan-Tung.

Un autre journal chinois mentionne l'addition proposée par le vice-roi de Nankin d'une troisième clause à la note conjointe prévoyant les châtimements dans le cas où des persécutions nouvelles se produiraient contre les chrétiens.

Le même journal publie un télégramme de Tien-Tsin suivant lequel le maréchal de Waldersée aurait enjoint à ses officiers de cesser les hostilités. Les autres commandants sont encore en campagne et n'ont pas encore pu recevoir d'instructions.

Au Transvaal

Quatre cents soldats de troupes anglaises sont arrivés à Malmesbury. L'état de siège a été immédiatement proclamé. On a requisitionné tous les chevaux des commerçants et ceux de quelques fermiers qui se trouvaient au village. On rapporte de Clan-William, localité située entre Piquet-Berg et Calvinia, qu'un certain nombre de fermiers déclarent ouvertement qu'ils ne vendront pas leurs chevaux et défient les soldats de les prendre. On représente la situation comme critique.

INFORMATIONS

Election législative

Voici le résultat de l'élection législative qui a eu lieu dimanche, à Montmédy : Inscrits, 14,664 ; votants, 11,584 ; suffrages exprimés, 11,401.

MM. de Benoist, nationaliste, 5,353 voix ; Didion, républicain, 3,941 ; Portelet, 2,123. Il y a ballottage.

Election sénatoriale

Dimanche a eu lieu l'élection sénatoriale dans la Loire-Inférieure, M. de Pontbriand, député conservateur de Châteaubriand, a été élu par 542 voix, contre M. Lynier, républicain libéral, qui en a obtenu 432.

Il s'agissait de remplacer M. le comte de Juigné, conservateur, décédé.

L'anniversaire de Gambetta

Les membres de l'association Gambettiste se sont rendus dimanche aux Jardies pour rendre hommage à la mémoire de Gambetta, dans la maison même où mourut le grand citoyen.

Le général André présidait cette cérémonie à laquelle assistaient MM. Cazot, Expert-Bazançon, Delpech, sénateur, Blanc, député, et un grand nombre de membres de l'association.

MM. Blanc, Cazot et André ont prononcé des discours.

Le mariage des Officiers

Du Figaro :

Trois mois après la mise en vigueur de la circulaire du ministre de la guerre supprimant l'apport dotal pour les femmes d'officier, il était intéressant de savoir quels avaient été les effets du nouveau régime matrimonial.

Jusqu'à présent les faits semblent donner raison au ministre de la guerre. En effet, dans le département de la Seine, le nombre de demandes d'autorisation de mariage pour les officiers qui, dans le trimestre de 1899, était de vingt-trois, s'est élevé brusquement à quarante et une pour la période correspondante de 1900.

Voilà une nouvelle qui, certes, ne déplaira pas à M. Piot.

Le Dossier de l'affaire

Le dossier du procès de Rennes a vécu. La dislocation de l'affaire est accomplie. Le monceau de pièces qui constituait ce dossier avait été transmis par le commandant Carrière au conseil de révision du pourvoi de M. Alfred Dreyfus. Malgré le désistement de celui-ci, toute la procédure était restée au greffe de cette juridiction jusqu'à ces jours derniers. A la suite de la loi d'amnistie, on vient d'en distraire les pièces envoyées à Rennes par la Cour de cassation et qui n'avaient pas fait partie du dossier de 1894.

Encore Esterhazy

C'est samedi prochain que viendra devant le Conseil d'Etat le pourvoi du commandant Esterhazy. L'affaire est mise au rôle de la façon suivante : Requête du sieur Walsin-Esterhazy, chef de bataillon d'infanterie en réforme, à l'effet de faire annuler, pour excès de pouvoir, une décision en date du 31 août 1898, par laquelle le président de la République l'a mis en réforme par mesure disciplinaire.

Séminaires désaffectés

Le gouvernement vient de prendre la décision de faire rentrer l'Etat en possession de ses immeubles qui avaient été jusqu'aujourd'hui mis à la disposition des évêchés pour servir de séminaires. Le premier établissement désaffecté est l'ancienne abbaye de Luzeuil dans la Haute-Saône.

Le professeur et les élèves de ce séminaire viennent de recevoir l'ordre de quitter cette propriété dans le plus bref délai.

Ville décorée

Après Paris, Bazeilles, Lille et Valenciennes, qui ont été autorisées à faire figurer dans leurs armes la croix de la Légion d'honneur, le ministre de la guerre vient de faire signer un décret qui confère le même honneur à la ville de Landrecies (Nord).

Ceux qui ont vu trois siècles

Il est quelques personnes, en France, à qui, ces jours derniers, à l'occasion du 1^{er} janvier on a souhaité un bon siècle et qui en ont déjà vu trois. Ce sont les centenaires.

Venus à la fin du dix-huitième, ils ont vécu le dix-neuvième et viennent de saluer l'aurore du vingtième. Le nombre de ces centenaires est beaucoup plus grand qu'on ne se l'imagine, et la liste, si l'on pouvait la dresser, serait intéressante à consulter. Citons-en quelques-uns :

Le département de l'Aisne en possède deux : un maçon du nom de Cagnoncle, né en 1797, et une dame Sion Lacroix, née le 2 février 1799.

Le grand père de M. Lasserre, député de Tarn-et-Garonne, doit être rangé aussi, paraît-il, parmi ceux qui ont vu trois siècles.

A Nantes, on signale également deux centenaires du sexe faible, si ce mot peut être employé pour des personnes ayant ainsi dépassé de beaucoup la moyenne de la vie humaine : M^{lle} de Lisle, née en 1797, et M^{me} Romain, née le 26 septembre 1800.

Enfant brûlé vif

Vendredi dernier, les deux frères Gontier, l'un âgé de huit ans, l'autre de cinq ans, et dont les parents sont gardes à la maisonnette du tunnel, près de Beaucaire, sortaient de chez eux, à trois heures de l'après-midi pour aller couper de l'herbe. Chemin faisant, ils rencontrèrent les restes d'un feu encore mal éteint; les deux enfants pour se réchauffer, y jetèrent de l'herbe sèche. Le feu, alimenté et activé par le vent, des flammes ne tardèrent pas à jaillir et qui communiquèrent le feu aux vêtements du plus jeune qui se mit à pousser des cris affolés. Son frère, effrayé et perdant la tête, s'enfuit du côté de la maisonnette pour aller chercher du secours. Pendant ce temps, le pauvre petit se débattait contre les atteintes du feu qui l'enserraient de plus en plus. Hélas! lorsque les parents arrivèrent sur les lieux, ils eurent l'horrible spectacle de contempler le cadavre de leur cher petit être complètement carbonisé.

Ce terrible accident a fortement impressionné les personnes présentes.

Tirages Financiers

Obligations de la ville de Paris 1894 1896

Le numéro 280,358 gagne 100,000 fr.
Le numéro 343,247 gagne 20,000 fr.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 304,314, 46,302.
Trois numéros gagnent chacun 2,500 fr.
Quatorze chacun 1,000 fr.

Obligations foncières 1879

Le numéro 1,728,989 gagne 100,000 fr.
Le numéro 1,390,849 gagne 100,000 fr.
Le numéro 469,448 gagne 25,000 fr.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 465,613 — 532,642.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 1,366,840 — 1,570,249 — 491,929 — 734,923 — 461,241.

Quatre-vingt-dix numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Obligations foncières 1885

Le numéro 815,975 gagne 100,000 fr.
Le numéro 147,448 gagne 25,000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :
662,316 — 181,558 — 557,890 — 388,267 — 868,401 — 664,773

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Au 107^e

Sont promus au grade de lieutenants de réserve, les sous-lieutenants de réserve du régiment de Cahors dont les noms suivent :

MM. Labro et Taurand.

Au grade de sous-lieutenants de réserve : MM. Berton et Reygasse, adjudants en retraite.

Manufactures destabacs

Promotions

MM. Canguilhem, Devien, Cazard, Hol-

zer, Peltier, Pignet, Triaire, Bourgueil et Maurin, commis de culture à la direction de Cahors, ont été élevés à une classe supérieure de leur grade.

MAGNE LA CROIX et RAMPOLLA

Avez-vous lu, mon cher Directeur, un journal local qui porte le titre engageant *La Défense* ?

Vous l'avez lu, n'est-ce pas ? Comme moi, vous êtes un éclectique ; et très gravement, sans rire, vous jetez un regard énamouré sur ces feuilles bien pensantes qui s'échelonnent du *Quercynois* (avec M. Trick), à *La Défense* (avec l'abbé Magne), en passant par *L'Alliance* (avec... vous savez bien...)

Je me promène — c'est ma destinée — et je lis toutes les langues, tous les idiomes aussi couramment que le français ; c'est, vous dire que *La Défense* elle-même ne m'effraie point.

La Défense c'est l'organe officiel d'un homme bien connu, légendaire ; cet homme, c'est l'honorable ecclésiastique qui répond au nom de Germain Magne.

Germain Magne ! que d'évocations subites produit ce nom harmonieux ! Foules hypnotisées, femmes transportées, enfants ahuris, vieillards émerveillés !

Nous avons vécu tout cela au cours de ces dernières années ; et il n'a fallu rien moins que la main lourde d'un évêque, le pied malin de l'électeur cadurcien pour faire rentrer dans l'ombre cette soutane que la politique empruntait au vaudeville, et que la religion lui a reprise.

Pourquoi ne pas nous l'avoir laissée ?

Vous connaissez l'histoire :

Rome dit à Magne : « Reponatur ! » Il paraît que cela signifie : « F...chez-vous la paix ! »

Et par quelles transes nous a fait passer ce « reponatur ! » Le bruit courut avec persistance que notre bon Germain allait quitter le Cirque... de la politique pour entrer à la Trappe !

Et ce fut, après un moment de stupeur, le défilé interminable des supplications au « directeur » aimé. Il dut se dévouer ; il dut aller jusqu'au sacrifice ; il resta, jusqu'au jour où le Parlement se sera prononcé sur le sort des congrégations. Maintenir d'abord, y entrer ensuite.

Entre temps, *Le Quercynois* devenait l'organe autorisé de l'Evêché et tout récemment, nous annonçait qu'il était désormais soudé à toutes les « Croix » du monde, même à celle du « Laboureur ».

Et... c'est ainsi que Magne fut « labouré » !

Le coup fut dur pour le vaillant abbé. D'où vient-il ce coup ??

Est-ce le Vénérable chapitre qui a voulu ajouter ce dernier paragraphe au dernier chapitre d'une existence ainsi brisée ? j'ignore.....

Comment ! Magne ne représenterait plus ses électeurs, et il ne représenterait pas davantage *la Croix* !

Que voulez-vous donc qu'il représente ?

Les huiles d'olive ? le savon ?

Très digne, avec son esprit d'à-propos, sa décision qui vient à bout de toutes les résistances, Magne se dressa, majestueux, dans cette attitude de crucifié qui convient si bien à la Chasteté et à l'Humilité outragées, et il s'écria :

« J'ai ma Croix ; je la garde... et je vais la faire descendre des hauteurs du mont d'Angély ! »

Et tristement ensuite, il ajouta, tel l'Anglon de Rostand :

Moi dont ils ont en vain constellé l'infortune, Moi qui ne porte plus que deux croix au lieu d'une.

Et, se ressaisissant, Magne a organisé aussitôt, la fête dont il nous rend compte dans *la Défense* du 6 janvier.

Tous les représentants des *Croix* du Sud-Ouest et du Centre ont été conviés à une réunion que présidait le courageux abbé. Un déjeuner a été servi ; sur les menus... très artistiques, la « *Bénédictine* » remplaçait la *Croix* absente. On a bu aux *Bénédictins*, aux *Chartreux*, à toutes les saintes et sacrées congrégations ; et, passant par dessus le crâne de l'Evêque, on a télégraphié... au Pape.

C'est au dessert que ce télégramme fut rédigé. Magne y protesta de son respect pour Léon XIII, de son obéissance filiale — oh

combien ! — et, brandissant sa « Croix » il en menaçait Waldeck !

Magne exprime au Chef de l'Eglise son opinion sur la loi des Associations. Il faudra compter avec lui et avec ses compères des *Croix* départementales. Il ne veut pas qu'on supprime ces bonnes petites congrégations ; Magne, en un mot, approuve le Saint-Père ; il est en communion d'idées avec lui !

Et c'est le télégraphe qui en informe le Vatican ! Le cardinal Rampolla a répondu : Le Pape a été très touché... faites le nègre... continuez. Et Magne continuera ; le voilà lancé pour la grande Croisade !

J'admire Magne et je reconnais bien là sa... timidité native. Les Evêques ont jusqu'à ce jour gardé le silence ; mais Magne, modeste, a parlé, lui....

Je le répète, j'admire Magne, mais je plains le Vatican !

Le Saint-Siège et Rampolla en correspondance suivie avec Germain !!! C'est la béatification qui commence !

Reponatur ! S. V. P. !!!

LE PROMENEUR

Causeries de l'hôtel de ville

La série des causeries de morale s'ouvrira le samedi 12 janvier, dans la salle du Conseil municipal, à 8 h. 1/2 du soir.

M. Darbon, professeur de philosophie au lycée, traitera cette année le sujet suivant : « *Les Idées morales de la conscience moderne.* »

Dans la première de ses causeries, il étudiera : « *La doctrine de l'égalité chez les philosophes du XVIII^e siècle.* »

Société de Pisciculture du Lot

Assemblée générale du 5 janvier 1901

Les membres de la Société de pisciculture du Lot se sont réunis en assemblée générale samedi soir, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Combarieu.

Dans cette réunion, M. Bouzou, trésorier, a donné le compte de la situation financière de la Société pour l'exercice 1900.

Il résulte de ce compte-rendu que les recettes se sont élevées à 647 fr. 50 ; à cette somme, il convient d'ajouter celle de 1,096 fr. 98 restant en caisse au 31 décembre 1899.

Les dépenses ayant été, en 1900, de 744 fr. 50, il reste en caisse la somme de 994 fr. 98.

MM. Mazières, adjoint au maire ; Tassart, avoué et Aladel, boulanger, ont été nommés membres du comité d'administration, en remplacement de MM. Delpont, Andrieu et Letourneux.

Ce comité reste composé, pour 1901, de MM. Combarieu, Delpech, Bouzou, Pinel, Bouzerand, Calmon, Desprat, Gleye, Pagès, Mazières, Tassart et Aladel.

Le banquet annuel de la Société a été fixé au dimanche 31 mars. Ont été désignés pour faire partie de la commission du banquet, MM. Bouzerand, Aladel et Cazes.

« Mutualité Scolaire »

1^o CONSEIL D'ADMINISTRATION

Judi 27 décembre, le Conseil d'administration de la « Mutualité scolaire » s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Cahors, sous la présidence de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Il a accordé des indemnités aux sociétaires malades dont les noms suivent :

MM.
Alibert Justin (Ecole de Douelle) 20
Delfour Edmond (Ecole de Pomarède) 30
Lauzu Antoine (Ecole de Catus) 6
Lafage Alain (Ecole de Saint-Cyprien) 22.50
Total..... 78.50

Il a ensuite admis comme membres honoraires perpétuels :

Le Conseil Général du Lot qui a versé une subvention de 200 fr.

La Commune de Cahors qui a versé une subvention de 50 fr.

M. Rey, député du Lot qui a versé la cotisation de 50 fr. prévue par les statuts.

M. Costes Maire de Cahors, id.

M. Devès propriétaire et délégué cantonal à Saint-Médard id.; et comme membres honoraires les délégués cantonaux dont les noms suivent qui ont acquitté la cotisation de 3 fr. prévue par les statuts.

MM.

Costes, maire de Cahors.

Relhié, conseiller général à Cahors.

Pagès, vétérinaire à Cahors.

Mazières, adjoint au maire de Cahors.

Parazines, id.

Combarieu, conseiller municipal à Cahors.

Bousquet, ancien conseiller municipal à Cahors.

Miquel, ancien maire de Larroque-des-Arcs.

Clary, Inspecteur des enfants assistés.

M^{lle} Baillét, directrice du collège.

Calmeilles, maire de Cazals.

Roufflé, négociant à Fumel.

Marcenac, maire et cons. gén. à St-Vincent.

Pons, vétérinaire et cons. mun. à Luzech.

Barry, conseiller municipal à Luzech.

Cavalié, id.

Raynaly, maire de Belaye.

Couture, ancien maire de Castelranc.

Jordanet, à Labastide-du-Vert.

Fabre, D^r et conseiller général à Montcuq.

Pendaries, D^r à Montcuq.

Boudou, maire de Montcuq.

Calassou, conseiller municipal à Montcuq.

Benays Ernest, propriétaire à Montcuq.

Labroue, ancien instituteur à Goujounac.

Loubières, ancien maire à Mauroux.

Cambornac, ancien maire de Catus.

Bessat, maire de Crayssac.

Châtain, maire de Lherm.

Cortuil, receveur ruraliste à Catus.

Valadié, receveur ruraliste à Duravel.

Feyt, maire de Castelnaud-Montratrier.

Ausset, ancien maire de Saint-Alauzie.

Cazes, adjoint au maire de St-Paul-Labouffle.

Rigoula, maire de Soturac.

Roques, ancien greffier en chef, maire de Gigouzac.

Balagayrie, fils propriétaire à Mechmont.

Dablanc, propriétaire à Pélacoy.

M. Coueslant, imprimeur à Cahors qui a versé 5 fr. entre les mains de M. Brunet trésorier a été également admis comme membre honoraire. M. l'Inspecteur d'Académie propose au Conseil de voter des remerciements à tous ces amis de l'école laïque et formule l'espoir que leur exemple sera suivi par tous ceux qui s'intéressent à la prospérité de notre enseignement primaire.

Le Conseil a ensuite examiné la liste des sociétaires qui ont accompli le stage de trois mois prévu par les statuts et les a admis en qualité de membres participants.

2^o ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Plus de 300 personnes avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé. Quelques pères de famille de la ville et de la campagne avaient tenu à assister à cette réunion afin de se renseigner sur les avantages de la « Mutualité scolaire ».

M. l'Inspecteur d'Académie a fait, en quelques paroles très émuees, l'éloge du regretté M. Delpont, qui avait accepté avec empressement la présidence de la « Mutualité scolaire » de la 2^e circonscription d'Inspection primaire de Cahors, et qui, avant même que la société fut fondée, avait défendu les idées de prévoyance et de solidarité au sein du Conseil Général. M. l'Inspecteur d'Académie a ensuite remercié MM^{mes} les Institutrices et MM. les Instituteurs d'être venus en aussi grand nombre à cette assemblée et a retracé dans une vibrante allocution les progrès rapides de la société qui « ne comptait que 40 adhérents le 1^{er} Janvier 1900 et qui en compte aujourd'hui plus de 500 ».

Après avoir montré tous les avantages matériels, moraux et sociaux qu'on peut espérer de ces institutions, M. l'Inspecteur d'Académie a adressé un pressant appel à MM. les Instituteurs et à MM^{mes} les Institutrices et les a fortement engagés à répandre autour d'eux ces idées de prévoyance et de solidarité.

Il a ensuite donné la parole à M. Brunet, Instituteur à Cahors, trésorier de la société, pour la lecture du compte-rendu financier.

Nous extrayons de ce compte-rendu le tableau suivant qui a une éloquence incontestable.

CAISSE des subventions	CAISSE des secours	CAISSE des retraites
Recettes.. 489 70	Recettes.. 542 30	Recettes.. 667 93
Dépenses.. 497 56	Dépenses.. 92 86	Dépenses.. » »
Avoir disponible.. 292 54	Avoir disponible.. 449 43	Avoir disponible.. 667 95

La somme de 667,95 qui constitue la partie des cotisations devant servir à l'établissement des livrets de retraite étant aliénable, la société ne peut disposer que de l'avoir disponible s'élevant à la somme de 711,79.

Quelques sociétaires ayant demandé des renseignements complémentaires sur le fonctionnement de la société, M. André, Inspecteur primaire à Cahors, dont le dévouement aux œuvres de mutualité est connu de tous répond avec beaucoup de clarté aux questions qui lui sont posées, et chacun est bientôt convaincu que la « Mutualité scolaire » offre des avantages dont il serait difficile de mesurer la portée.

Avant de procéder à l'élection du président et des membres du Conseil d'administration M. l'Inspecteur d'Académie propose à l'assemblée de voter des félicitations à M. André Inspecteur primaire et à M. Brunet trésorier à qui on doit les magnifiques résultats dont on vient de parler. L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie.

On procède ensuite à l'élection du président en remplacement de M. Delpont, sénateur décédé. M. Costes maire de Cahors est élu à l'unanimité président de la « Mutualité scolaire » de la 2^e Circonscription d'Inspection primaire de Cahors.

En prenant place au fauteuil de la présidence M. Costes rappelle avec quel dévouement M. Delpont s'occupait de la « Mutualité scolaire » ; remercie les membres de la société de ce témoignage de confiance et leur affirme qu'il fera tout son possible pour que l'œuvre à laquelle s'était consacré son « ami Delpont » ne périclite pas.

Sont ensuite élus :

1^{er} PRÉSIDENT D'HONNEUR : MM. REY député et DEVÈS délégué cantonal ;
2^{es} MEMBRES DU BUREAU : M. PARAZINES vice-président en remplacement de M. Costes élu président, M. CALMETTES, instituteur à Cahors secrétaire adjoint en remplacement de M. Grimal ;

3^{es} MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : M. BRUNET professeur d'Anglais au Lycée Gambetta en remplacement de M. Mazières, M. COMBARIKU conseiller municipal et délégué cantonal en remplacement de M. Périès, M^{me} CHARLES directrice d'école à Luzech en remplacement de M. Parazines élu vice-président.

M. l'inspecteur d'Académie en levant la séance déclare aux personnes qui l'entourent que cette assemblée est un véritable triomphe pour l'idée de la mutualité qui est appelée, dit-il, à régénérer la société en y faisant pénétrer plus de justice.

Procès des coques

Le procès des coques, qui devait être plaidé hier, a été renvoyé à une date ultérieure, à la suite d'une demande des boulangers.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi soir, la troupe de Montauban a donné sa deuxième représentation sur notre scène. Le *Barbier de Séville* a été parfaitement interprété par tous les artistes.

Le nombreux public qui s'était rendu au théâtre, ne leur a pas ménagé les applaudissements.

Samedi prochain,

FAUST,
opéra de Gounod

Tournée du Théâtre Sarah-Bernard de Paris
Le jeudi 17 janvier, la tournée du théâtre Sarah Bernard donnera sur la scène de notre ville, une représentation de l'immense succès

L'AIGLON,

drame en 6 actes à grand spectacle de M. Edmond Rostand.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 10 ET 13 JANVIER 1901

Allegro Militaire,	Eilenberg.
La Grande Duchesse (ouv.)	Offenbach.
Valses Alsaciennes,	Wekerlin.
Les Pantins de Violette, fantaisie	Adam.
Polka des Clowns,	Allier.

De 3 à 4 heures (Allées Fénélon.)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 8 janvier 1901

Publications de mariage

Gisbert Oscar, cultivateur, et Marty Marie-Octavie, fille de service.
Clair Henri, typographe, et Théron Ludovine, lingère.
Simonis Pierre, cultivateur, et Fulsac Marie, sans profession.

Décès

Bonnays Louis-Henri, 3 ans, rue Antoine Dubois, 9.
Viguié Marie Vve Rougié, 78 ans, sans profession, à Lacapelle.

Arrondissement de Cahors

BLARS. — L'élection des délégués sénatoriaux a été des plus pénibles, chez nous ! Le Conseil municipal a mis trois jours pour trouver 2 délégués, deux réactionnaires : les sieurs Viguié et Lapergue !

Dans quelles conditions furent-ils élus ? On le devine, n'est-ce pas ? Au milieu des cris, des vociférations, dont nous sommes régalez à chaque séance du Conseil.

Aussi les affaires de notre commune marchent bien ! Hélas !

FLAUGNAC. — *Infanticide*. — Samedi dernier, le parquet de Cahors s'est transporté à Flaugnac, canton de Castelnaud, pour y instruire une affaire d'infanticide.

A la suite d'un interrogatoire, la fille Léonie Ressec, âgée de 22 ans, a été arrêtée et écrouée à la prison de notre ville.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel*. — Audience du 5 janvier. — Le Tribunal prononce une condamnation à l'amende pour délit de chasse sans permis et passe ensuite au jugement des deux affaires suivantes :

Léontine Lagarrigue, épouse Cazals, âgée de 42 ans, ménagère à Saint-Médard-de-Presque, comparait sous l'inculpation de soustraction frauduleuse de coupons d'étoffes. Le Tribunal la condamne à dix jours de prison avec application de la loi de sursis.

— Nous avons relaté en son temps, la mise en état d'arrestation par la gendarmerie de Montauban du nommé Jean Dulong, âgé de 24 ans, originaire de Contrats (Gironde), colporteur, sans domicile fixe, qui avait enlevé la jeune Maria Florès, âgée de moins de 13 ans, dont les parents habitent notre ville.

Cet individu, qui avait été placé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 20 ans, est un repris de justice dangereux. Quand il fut arrêté, il avait aussi avec lui son jeune frère, âgé d'environ 9 ans. Il est inculpé d'avoir employé des mineurs à la mendicité.

Le Tribunal le condamne à trois mois d'emprisonnement et dit que son frère sera confié à l'assistance publique.

Incident. — Au moment où le Tribunal termine de prononcer cette sentence, un incident d'une extrême violence se produit dans la salle.

Dulong invective le Tribunal, se révolte contre la gendarmerie et adresse des menaces à la mère de Maria Florès. La gendarmerie est obligée de requérir main forte pour maintenir ce forcené, doué d'une force peu commune. Il faut l'intervention d'une dizaine de personnes pour en avoir raison. On le saisit violemment à la gorge et il finit par céder. Les gendarmes peuvent alors l'amener à la maison d'arrêt.

En route, sur le quai Legendre, Dulong, qui a recouvré ses forces, tente de nouveau de s'esquiver. En se débattant, il accule les

gendarmes contre le parapet et tente de se précipiter dans la rivière. Il faut que le gendarme Bergounioux se couche sur lui pour l'empêcher de tomber dans le Célé.

Enfin, à force d'énergie, les gendarmes peuvent le conduire à la maison d'arrêt et l'écrouer.

ISSENDOLUS. — *Accident très grave*. — Un soldat du 20^e régiment d'infanterie en permission chez ses parents à Issendolus vient d'être victime d'un très grave accident. Un coup de fusil lui a traversé la jambe gauche fracturant les deux os. L'amputation a dû être faite immédiatement.

BAGNAC. — *Rixe sanglante*. — Dans la matinée de mardi 1^{er} janvier, une rixe a éclaté à propos d'un motif des plus futiles entre Firmin Lagane, âgé de 24 ans, domestique de M. Belvezet, propriétaire à La Baladinie, et un de ses voisins, le nommé Urbain Latrémoline. Ce dernier a frappé son adversaire à coups de fourche en fer et de barre à la tempe gauche. L'état du blessé est grave.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Cercle républicain démocratique*. — L'Assemblée générale des membres du Cercle républicain démocratique pour le renouvellement du Bureau a eu lieu dimanche dernier, à 8 h. 1/2 du soir, dans les salons du Cercle. L'assistance était nombreuse.

M. le docteur Fontanille Vice-Président a procédé aux diverses opérations du scrutin en l'absence de M. Linol, Président, excusé.

Ont été élus :
Président : M. Linol, Maire et Conseiller Général.

Vice-Présidents : MM. le D^r Fontanille, maire de St-Projet ; Pons, pharmacien, conseiller d'arrondissement.

Secrétaire : M. Despages, commis des ponts et chaussées.

Secrétaire adjoint : M. Auricoste, instituteur.

Trésorier : M. Boy, conseiller municipal. Archiviste : M. Barbe.

Commissaires : MM. Dauliac, adjoint au maire de Gourdon ; Laval, secrétaire en chef des bureaux de la Sous-préfecture ; Granet, commis des ponts et chaussées ; Catusse, conducteur des ponts et chaussées.

La réunion a été empreinte de la plus franche cordialité. Le Cercle paraît entrer dans une ère de prospérité. Les bonnes volontés ne manquent pas. Qu'attend-on pour lui donner l'impulsion qui doit lui faire jouer son véritable rôle dans l'arrondissement ? L'exemple ne lui manque pas puisque celui de Cahors a montré la voie à suivre. Le besoin est cependant des plus urgents.

A qui l'initiative de l'organisation à créer ?

— *La foire des Rois*. Notre foire des rois qui s'est tenue lundi a été fort belle. Les divers foirails étaient amplement pourvus de bestiaux. Il y a eu surtout de nombreuses ventes de cochons et de bœufs. Aucun vol, ni accident à signaler.
Elle se continue aujourd'hui.

UZECH. — *La gelée*. — La gelée à Uzech est des plus forte ces jours derniers : les raves et divers fourrages qu'on récolte au printemps sont entièrement gelés ; l'on craint fortement pour les blés.

MONTVALENT. — *Assassinat*. — Dans la nuit de vendredi, un horrible assassinat a été commis à Montvalent.

Le nommé Boudet, propriétaire, a été tué d'un coup de fusil au moment où il entre-baillait la porte de sa maison.

L'assassin s'est ensuite précipité sur la malheureuse victime qu'il a achevée en lui brisant le front, le nez et la mâchoire.

Puis le crime accompli, il s'empara de l'argent que contenaient les armoires et but une bouteille d'eau de noix.

Ce n'est que le matin que le crime fut découvert par la femme et les enfants de la victime, qui rentraient d'une visite de premier de l'an.

Le parquet de Gourdon s'est transporté sur les lieux.

BULLETIN FINANCIER

La hausse continue de ces jours derniers a provoqué quelques ventes de réalisation de bénéfices bien naturelles du reste.

Aussi avons nous à constater quelques moins values sur la plupart des cours.

Les affaires ont été aujourd'hui un peu moins actives ce qui explique de plus le léger mouvement de réaction.

Le 3 0/0 qui était samedi à 102,20 revient à 102,10.

Le 3 1/2 0/0, a fléchi de 15 cent. à 102,65 et l'Amortissable de 20 cent. à 100,30.

La Banque de France cote 3875.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 587, le Crédit Foncier à 678, le Crédit Lyonnais est ferme à 1120 et la Société Générale à 614.

Nos Chemins n'ont pas varié : le Lyon à 1795, le Midi à 1290, le Nord à 2315 et l'Orléans à 1705.

Le Suez a passé de 3610 à 3718

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure se traite à 71,15, l'Italien à 94,15, le Portugais à 23,75, le Russe 3 0/0 1891 est à 86. Le Turc D cote 2350 et la Banque Ottomane 245.

Occupation indépendante

Chez soi facile à toute personne (Hommes, dames, demoiselles) ayant des loisirs. Rapport 60 à 100 fr. par mois suivant production. Ecrire : à l'Entreprise Nouvelle, 113, rue Caulaincourt, Paris, 18^e.

ANÉMIE EN 20 JOURS
GUÉRISON RADICALE DE
L'ÉLIXIR DE VINCENT-DE-PAUL
GUINNET, Pharmacien, 1, Passage Saunier, Paris et toutes Pharmacies.
BREVETÉ FRANCO.

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

V

LE MYSTÉRIEUX COMPAGNON

« All-Pacha avait construit aux Cinq Puits un caravansérail fortifié, et ce poste était un de ceux dont la possession importait le plus... car il commande la route de Janina à la mer et n'est séparé que par une courte distance des monts Djourmerca, refuge des Clephtes les plus aguerris de l'Epire. »

« Le voyageur qui redescend par ce défilé de la Séléide vers Arta, jouit d'un panorama féérique, lorsque rien ne trouble la pureté de l'atmosphère ; au premier plan se dressent les pics aigus, les sombres anfractuosités, les abîmes profonds et les hautes montagnes de neige de Souli ; aux pieds du voyageur la riante plaine d'Arta se déroule jusqu'à la mer qui la baigne de ses flots calmes et bleus ; au delà, les montagnes de l'Acaranie terminent l'horizon. Enfin à l'est on aperçoit, par-dessus les Alpes verdoyantes des monts Djourmerca, les hauts sommets du Pinde, dont la masse imposante imprime à ce merveilleux tableau un cachet de grandeur et d'austère mélancolie. »

« Quand à la ville d'Arta elle-même, elle est située à douze lieues de Souli et à quelques heures seulement du golfe d'Ambraci. Avec son doux climat, son sol généreux, ses jardins en fleurs, ses bosquets d'orangers et de citronniers, son golfe sillonné de vaisseaux, ses caravanes opulentes qui partaient chaque jour chargées de provisions pour les provinces du nord ; avec son archevêché et ses vingt-six églises grecques, dont les coupes byzantines figuraient d'une façon étrange et pittoresque au milieu des minarets d'or des mosquées, cette cité était alors, après Janina, la plus importante de l'Epire. »

Cette description, empruntée à l'un des très rares auteurs qui aient publié en France un semblant d'histoire de la Grèce moderne, peut fournir un aperçu du merveilleux décor dans lequel les personnages de cette histoire se trouveront réunis vers le milieu de juin 1822.

Donnant suite à leur projet, Mavrocordato et Botzaris étaient passés en Epire et, s'avançant vers Arta, s'étaient établis à deux heures environ de cette ville, sur les hauteurs de Comboti, qui surplombent le petit fleuve Potimi.

Le camp grec offrait un aspect des plus curieux.

Des philhellènes vêtus d'uniformes de coupe européenne devisaient à quelques pas d'autels improvisés où des popes étaient en prières. Plus loin, des derviches et des marabouts invoquaient Allah sous les regards d'Albanais, les uns assez éloignés, assis sur leurs talons et fumant des pipes longues de trois pieds, les

autres appuyés gravement sur le canon de leur carabine. Des Souliotes promenaient leur cap de poils de chèvre, leur figure martiale aux tempes et au front rasés, dans les rassemblements de montagnards du Pinde aux ceintures garnies de pistolets et de gibernes de vermeil. De ces masses bizarrement groupées partaient parfois des cris dans tous les dialectes de la Grèce, dans toutes les langues d'Europe.

— Ohé ! Ohé ! jetai une voix claironnante.
— Bar ici, Marcel, bar ici ! tonna une basse-taille.

Se guidant sur cette réponse, un jeune homme traversa quelques groupes et rejoignit en une minute celui d'où était parti l'avis.

Le Français avait revêtu un costume militaire qui lui seyait fort bien : une culotte assez ample en forte étoffe d'un bleu foncé, serrée aux jambes dans des guêtres souples, une veste d'étoffe semblable à la culotte, à boutons d'acier noirci et bonnet de police. Une ceinture de laine bleue portait ses armes. Ses amis avaient aussi adopté des tenues conformes à leur caractère : l'Allemand Wilhelm portait d'énormes bottes montant au-dessus des genoux et serrées par de larges courroies sur une culotte de drap vert ; une tunique du même drap s'adaptait étroitement à sa taille épaisse sanglée dans un ceinturon de cuir et une sorte de coiffure à large visière surmontait sa grosse face embroussaillée de poils roux. Sir Arthur avait évité toute apparence d'uniforme ; pour un gentleman anglais, un soldat est un mercenaire tenu en assez piètre

estime, et toute assimilation à ces enfants perdus de la prétentieuse Albion est une déchéance. Sir Arthur s'était contenté d'endosser un costume de chasse, d'ailleurs fort pratique : seules la profusion des poches, des étuis, et une casquette extraordinaire, à oreillettes, mettaient une pointe de grotesque dans cet accoutrement. Quant à Julio, toutes les splendeurs s'étaient accumulées sur lui : il avait arboré une culotte chamois, une ceinture de soie bariolée, une blouse rouge, un grand manteau blanc et une coiffure à panache.

Marcel était fait à la nouvelle physionomie de ses compagnons. Le petit corps des Philhellènes ne se composait au total que d'une centaine d'hommes qui vivaient dans une étroite intimité, et cette existence avait resserré les liens qu'un commencement de cohabitation avait noués entre les jeunes gens.

— Ah ! vous voici ! disait Marcel en abordant Wilhelm, Julio et Sir Arthur. Je ne vous urai pas cherché trop longtemps, tant mieux !

— Et pourquoi, vô nô cherchez ?
— Parce qu'il y a des amis au campement qui demandent à vous voir.
— Aoh ! qui est-ce qui nous femante ?
— Le capitaine Brulôt et Antonios !
— Le prafe gabidaine ! Che fas tut te suite, Marcel...

— Aoh ! C'était bien fâcheuse, cette visite. No avions oune excursion biancoup fort intéressante dans l'imagination de no...

— Oui, je sais mon cher Arthur, et j'allais vous rejoindre, comptant bien être des vôtres, quand le capitaine est arrivé. (A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XV

CIGARETTE BIENFAITRICE

Cinq beaux garçons, tous de la vieille roche, se sont enrôlés aujourd'hui, parce qu'elle les a dépouillés de tout, il ne leur reste plus que l'armée. Elle est inappréciable, cette Cora.

— Elle n'a pourtant rien de bien remarquable — objecta un capitaine de Turcos. — Je l'ai vue quand notre bataillon est allé en garnison à Paris. Une figure d'enfant, innocente comme un chérubin... une voix douce... une taille qui paraît aussi fine et aussi facile à casser que le pied de mon verre... et puis c'est tout!

Le colonel de tirailleurs sourit d'un air méprisant, mais avec un grand air; il avait été un des lions du grand monde avant de commander ses indigènes.

— C'est tout! la fin de Cora sera l'Enfer! Mon bon Alcide... cette figure d'enfant en a plus ruiné parmi nous qu'il n'en faudrait pour former un bataillon. Elle est si gracieuse, si tendre, elle sourit d'une façon si angélique, elle glisse si légèrement; elle est

un peu mélancolique aussi, l'innocente colombine; elle vous regarde avec des yeux clairs comme de l'eau et puis, paf! avant que vous ayez le temps de vous reconnaître elle vous dévalise des deux mains et un beau matin vous vous réveillez nez à nez avec la banqueroute!

— Pourquoi la laissez-vous faire! — grommela la vieille moustache qui avait servi sous Junot quand il était tout jeune et qui était peu au fait des us et coutumes des grandes cocottes de la capitale.

— Ah bah! dit le colonel en haussant les épaules, c'est bon genre d'être ruiné par Cora. Il y a aussi Anna Deslions, la Bapnucci, Constante, Sophie Granville, Jeanne d'Antigny... toutes sont également bon genre comme Cora; mais pour être tout à fait à la mode, il faut avoir fait parler de soi avec une de ces six-là.

— Diantre! dit Claude de Chaurellon en étendant les bras avec un soupir de réminiscence.

Paris était un paradis perdu pour lui depuis plusieurs années, et, pendant de courts séjours, il n'y avait jeté qu'un pauvre petit coup d'œil.

— C'était Cœur-d'Acier qui faisait rage de mon temps. Cette femme-là m'a nettoyé en trois mois. Il ne me restait pas cinq cents francs; elle m'avait plumé comme un pigeon. Elle avait alors la passion des émeraudes Cabochon. Eh bien! les émeraudes Cabochon ont causé ma ruine et m'ont envoyé ici. Cœur-d'Acier était une femme étonnante! et ce qu'elle avait de plus étonnant, c'était sa lai-

deur; elle était laide comme les sept péchés capitaux.

— Laide? — Laide comme tous les diables! mais elle avait le talent de se rendre plus charmante que Vénus. Comment faisait-elle? personne ne l'a jamais su; toujours est-il que les hommes quittaient les plus jolies créatures pour elle; et elle ruinait son monde, je crois, à raison d'une quarantaine de mille francs par mois.

— Comme Lolo, — fit observer le tirailleur. — Lolo n'a pas l'ombre de beauté. C'est une grande Normande anguleuse et maigre, à la voix rude et au patois vulgaire; mais être bien avec Lolo c'est le comble de la distinction. Elle n'admet rien au-dessous de la troisième classe de la noblesse; et le prince Paul a tué le duc de Var à cause d'elle l'autre jour. C'est une grande créature bizarre, cette Lolo; personne ne connaît son secret.

— De l'audace, mon ami, toujours de l'audace! — dit Chanreillon, en tortillant ses superbes moustaches comme l'Empereur, c'est la plus belle qualité qu'elle peut avoir, rien n'est plus sûr pour arriver à tout. Ho!... ho!... le beau brigadier nous écoute. Voyons, Bel-à-Voir, vous avez dû tomber autrefois entre les griffes des Lolo et des Cœurs-d'Acier, vous, je le garantis.

Le chasseur, qui passait, s'arrêta et sourit un peu, en portant la main à son képi.

— Les Cœurs-d'Acier se trouvent un peu partout, mon commandant, j'imagine?

— Tiens! mais c'est vous qui questionnez à ma place. N'est-ce pas une femme qui vous a

envoyé ici. Hein?

— Non, mon commandant, c'est le hasard. — A-t-il des cheveux rouges, le hasard qui vous a jeté à la dérive? — Nous n'y jetons de nous-mêmes quelquefois, mon commandant. — Ma foi! non. Nous irions assez droit sans elles.

Le chasseur sourit encore. — Vous pensez donc, mon commandant, que nous serions sûrs de marcher droit si, pour avoir la clef de toutes les histoires un peu noires, nous demandions où est la femme?

— Certainement, je le crois. Eh bien! nous sommes tous en train de confesser nos erreurs aujourd'hui, racontez-nous votre histoire, mon brave!

— Elle est inscrite tout au long dans les registres matricules, aussi claire que mon sabre à pu l'y écrire.

— Bien, bien, marmotta le général attentif. Cette réponse digne d'un soldat lui avait plu et il considéra attentivement celui qui l'avait faite.

Les yeux ternes de Chanreillon s'animèrent en répondant:

— Et votre sabre l'a écrite à la façon d'un brave. Il a écrit ce que la France aime à lire. Mais avant de porter ce sabre ici! Dites-nous cela... C'est tout un roman... n'est-il pas vrai!

— Si cela en fut un, j'ai fermé le volume, mon commandant.

(A suivre.)

Bibliographie

Histoire de France

publiée sous la direction de M. E. LAVISSE

Le cinquième fascicule de l'histoire de France qui vient de paraître à la librairie Hachette et Cie commence l'histoire des Capétiens par M. LUCHAIRE, de l'Académie des Sciences morales, professeur à l'Université de Paris.

Les quatre premiers fascicules actuellement en vente comprennent: Les Origines, la Gaule indépendante et la Gaule romaine, par M. G. BLOCH, maître de conférences à l'École normale supérieure.

L'auteur y expose en 500 pages, d'un récit clair et attrayant, dégagé de toute discussion érudite, les résultats des découvertes de la science contemporaine sur les origines de notre histoire, dont l'histoire de la Gaule celtique et romaine est l'introduction nécessaire et, à beaucoup d'égards, l'explication.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 6 Janvier 1901.

V^{me} Nacla: Chronique. — Guy de Radiolles: Crêpes au Rhum. — Charles Montagne: La mort de la petite Hoa-Ninh. — Théodore Cahu: L'Etang maudit (suite). — Daniel Riche et Henri de Wiendel: L'Or rouge (suite). — Auguste Deslinières: Les Conscrits de Rochebelle (fin). — Jean Rolland: L'œil d'or. — V^{me} Nacla: Tirelire et Bas de laine (suite).

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, 7^e. Sommaire du numéro 2284 du 5 Janvier 1901.

GRAVURES. — Portraits: (1800-1900). Le premier Consul. — Le Président Loubet. — Talleyrand. — M. Delcassé. — Lucien Bonaparte. — M. Waldeck-Rousseau. — Mgr. de Belloy. — Mgr. Richard. — Général Berthier. — Général Brugère. — Carnot. — Général André. — Foucher. — M. Lépine.

Aspect de la Ville. — L'Opéra. — Les moyens de locomotion. — L'Opéra en 1800. — L'Opéra en 1900. — Les Boulevards: (Pavillon de Hanovre), en 1800. — Les boulevards en 1900. — Un cabriolet. — Une automobile. — Une diligence. — Une locomotive.

Armée: Types militaire (1800-1900): Officiers. — Soldats d'infanterie. — Elèves de l'École de Mars et Saint-Cyriens. — Portedrapeau.

Paris: La nouvelle Faculté de Médecine: Le grand escalier. — La salle des bustes. — Entrée de la bibliothèque. — Couloir conduisant aux salles d'honneur. — La bibliothèque. — Vestiaire des Professeurs. — Salon des Professeurs. — Tapisserie des Gobelins de la salle du Conseil. — Salle du Conseil de la Faculté.

Italie: Rome; Fermeture de la porte sainte, par le Souverain Pontife. — Tableau de M. Laurent Pichat.

Iles Baléares (Supplément): Miramar de Majorque, par G. Vuillier.

Les fleurs de Miramar. — Un cloître. — Coffre en marqueterie. — Porte d'entrée de Miramar. — Entrée d'un Mirador.

TEXTE. — Chroniques: Courrier de Paris, par Ch. Clairville. — 1800-1900, par L. de Montariot; La nouvelle Faculté de Médecine, par Maurice Obéris; Variétés: Les Almanachs, par G. Lenôtre; etc.

Explications des gravures, Echech, Rôbus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Memento de la Semaine, Les courses, par Archiduc, Le Sport, par A. Wimile, Les Livres, par Pierre Duc, etc., etc.

Nouvelle: Le Roman de la Justice, par Paul Perret; illustrations de Simont.

Le numéro: 50 centimes.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur MARCILLAC, limonadier à Cahors rue du Lycée sont invités à se rendre le vendredi 18 janvier 1901, à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal pour délibérer sur le concordat proposé à ses créanciers par le dit MARCILLAC.

Le Greffier, A. POULVEREL.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

TARIF SPÉCIAL G. V. n° 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer

un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

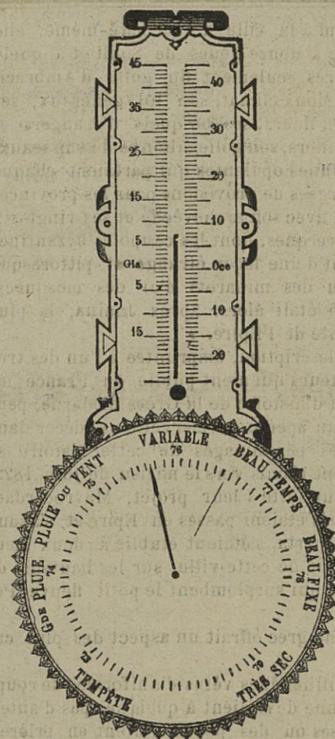
2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité: 30 jours Prix des Billets: 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 0, Id. maxima de la veille: 2, Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

ON DEMANDE

des REPRÉSENTANTS pour le placement des calendriers réclame 1902. S'adresser à la maison Paul Flohr, 9, Rue S-Ambroise, à Paris.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes. — M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta. — Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie. — Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie. — M. MAURY, marchand de journaux 16, rue Nationale.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delatire éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire: valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs moderne.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.